

***MÉTHODOLOGIE  
POUR LA PUBLICATION  
DE NOS ÉMISSIONS DE GES***

25 janvier 2022

***metro***

## TABLE DES MATIÈRES

Méthodologie pour la publication de nos émissions de GES.....	3
Notre méthodologie .....	3
Limite organisationnelle .....	3
Limites opérationnelles .....	6
Notre cible .....	8
Nos émissions pour l'année de référence.....	8
Exclusions .....	9
Collecte des données.....	11
Données manquantes et estimations .....	11
Facteurs d'émission.....	12
Approche dans le cas de changements dans l'année de référence .....	13
Rapport et étapes suivantes.....	13
Annexe.....	14
Limite de déclaration élargie.....	14
Comparaisons des émissions et des champs d'application .....	15

## Méthodologie pour la publication de nos émissions de GES

Les changements climatiques sont l'un des plus grands défis auxquels le monde est aujourd'hui confronté. Chez METRO, nous sommes conscients que nous ne sommes pas à l'abri de ses effets et que nous devons tous participer pour en limiter les conséquences. Ainsi, METRO s'engage à prendre des mesures pour minimiser ses impacts environnementaux.

Pour comprendre ses contributions aux changements climatiques, METRO calcule ses émissions de gaz à effet de serre (GES) afin de déterminer l'impact de ses activités et appuyer ses divulgations publiques annuelles, son rapport de responsabilité d'entreprise, ses rapports internes sur les GES et la fixation de ses objectifs en matière de GES. Chez METRO, nous utilisons les résultats de l'inventaire annuel des émissions de GES pour suivre et communiquer les progrès réalisés par rapport à nos objectifs d'émissions à court et à long terme et évaluer l'impact des initiatives de réduction mises en œuvre. En outre, l'inventaire des GES nous permet de mieux gérer les risques liés aux GES et d'identifier d'autres opportunités de réduction pour de futures actions.

## Notre méthodologie

L'approche adoptée par METRO pour calculer son inventaire des GES, y compris les calculs, les limites, les méthodologies et les hypothèses, est décrite ci-dessous. Notre inventaire des GES est rapporté en équivalents de dioxyde de carbone ou CO<sub>2</sub>e. Cette méthodologie est basée sur les principes du [Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise](#) et des documents d'orientation y étant associés.

## Limite organisationnelle

Chez METRO, nous utilisons l'approche du contrôle opérationnel pour définir notre limite organisationnelle, où nous sommes tenus de rendre compte de toutes les émissions de GES provenant des opérations sur lesquelles nous avons le pouvoir d'introduire et de mettre en œuvre des décisions et des politiques opérationnelles. En utilisant cette approche, nous avons évalué chacune de nos bannières, filiales et opérations pour déterminer leur inclusion dans notre périmètre de déclaration.

Tableau 1 – Résumé de la structure organisationnelle et du contrôle opérationnel de METRO

Catégorie	Bannière/Filiale/Opération	Zones géographiques concernées	Type de propriété	Contrôle Opérationnel ?
<b>Alimentation – commerces de détail</b>				
<b>Alimentation</b>	Magasins corporatifs Metro, Super C, Food Basics	Québec & Ontario	Propriété exclusive	Oui
<b>Alimentation</b>	Magasins franchisés Metro	Québec	Propriété non exclusive	Oui
<b>Alimentation</b>	Magasins affiliés Metro et Marchés Richelieu  Magasins de proximité affiliés (par exemple, marché Ami, dépanneur Gem)	Québec	Magasin exploité par un détaillant affilié dans le cadre d'un accord d'affiliation	Non
<b>Alimentation</b>	Magasins franchisés (affiliés) Metro	Ontario	Magasin exploité par un franchisé dans le cadre d'un contrat de franchise	Non
<b>Alimentation</b>	Magasins Adonis	Québec & Ontario	Propriété exclusive	Oui
<b>Alimentation</b>	Première Moisson - Boulangeries de détail appartenant à METRO	Québec	Propriété exclusive	Oui
<b>Alimentation</b>	Première Moisson - boulangeries de détail affiliées	Québec	Partiellement détenu et exploité par une société affiliée dans le cadre d'un accord d'affiliation	Non

# Méthodologie pour la publication de nos émissions de GES

25 janvier 2022

Catégorie	Bannière/Filiale/Opération	Zones géographiques concernées	Type de propriété	Contrôle Opérationnel ?
<b>Alimentation – centres de distribution et de production</b>				
<b>Alimentation</b>	Centres de distribution et de production appartenant à METRO	Québec & Ontario	Propriété exclusive	Oui
<b>Alimentation</b>	Centres de production appartenant à des tiers mais dédiés à METRO	Ontario	Entité associée (consolidée dans les comptes financiers)	Non
<b>Alimentation</b>	Centres de production appartenant à des tiers pour des marques privées de METRO, sans y être exclusivement dédiés	Québec & Ontario	Non détenu par METRO	Non
<b>Pharmacie – commerces de détail</b>				
<b>Pharmacie</b>	Pharmacie Jean Coutu et Brunet succursales de pharmaciens franchisés	Québec, Ontario & New Brunswick	Le Groupe Jean-Coutu et McMahon, filiales de METRO, sont franchiseur et grossiste des pharmacies des bannières Jean Coutu et Brunet (incluant d'autres bannières liées).  Les pharmacies appartiennent à des pharmaciens indépendants	Non
<b>Pharmacie</b>	Metro Pharmacy Food Basics Pharmacy	Ontario	Propriété exclusive	Oui

Catégorie	Bannière/Filiale/Opération	Zones géographiques concernées	Type de propriété	Contrôle Opérationnel ?
<b>Pharmacie – centres de distribution et de production</b>				
<b>Pharmacie</b>	Centres de distribution et de production appartenant à METRO	Québec & Ontario	Propriété exclusive	Oui
<b>Immobilier</b>				
<b>Immobilier</b>	Centres commerciaux appartenant à METRO (espaces communs)	Québec & Ontario	Propriété exclusive	Oui
<b>Immobilier</b>	Centres commerciaux appartenant à METRO (espaces loués à des tiers)	Québec & Ontario	Propriété exclusive, mais loué à des tiers	Non
<b>Immobilier</b>	Espaces de bureaux loués ou appartenant à METRO	Québec & Ontario	Propriété exclusive ou location	Oui

## Limites opérationnelles

Selon le Protocole des GES, les émissions de GES sont séparées en trois catégories : le champ d'application 1, le champ d'application 2 et le champ d'application 3.

Le Protocole des GES exige l'inclusion de toutes les émissions matérielles du champ d'application 1 et du champ d'application 2 dans un inventaire des GES. La déclaration des émissions du champ d'application 3 est facultative en vertu du Protocole des GES, bien que la meilleure pratique consiste à inclure les sources d'émissions du champ d'application 3 qui sont importantes ou significatives pour les activités d'une entreprise.

Les activités et les sources d'émissions que nous déclarons actuellement comprennent :

- **Émissions du champ d'application 1** : Émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par METRO. Les sources d'émissions du champ d'application 1 comprennent la combustion de combustibles provenant de sources fixes et mobiles, les émissions fugitives dues aux fuites de réfrigérants et les composés organiques volatils (COV). Notez que bien que le Protocole des GES recommande de divulguer les gaz exclus du protocole de Kyoto séparément des rapports d'émissions, chez METRO, nous avons décidé d'inclure ces gaz réfrigérants (c'est-à-dire les CFC/HCFC) dans notre inventaire d'émissions, car ces gaz représentent une part importante des réfrigérants utilisés dans nos opérations. METRO élimine progressivement les gaz exclus du protocole de Kyoto et pense que la déclaration des émissions de ces gaz permet une plus grande transparence tout au long de notre plan d'élimination progressive et continue des émissions.

- **Émissions du champ d'application 2** : Émissions indirectes provenant de la consommation d'électricité achetée sur le réseau et d'autres types d'énergie distribués de manière similaire, comme la vapeur, l'eau chaude et l'eau réfrigérée. Les sources d'émissions du champ d'application 2 de nos opérations ne comprennent que la consommation d'électricité : METRO n'achète pas de chaleur, de vapeur ou d'eau réfrigérée.
- **Émissions du champ d'application 3** : Autres émissions indirectes au sein de notre chaîne de valeur. Veuillez consulter la liste des catégories du champ d'application 3 faisant l'objet d'un rapport et leurs activités associées dans le tableau 2. D'autres catégories du champ d'application 3 sont en cours d'évaluation et feront l'objet d'un rapport à l'avenir, si elles sont jugées pertinentes.

Tableau 2 – Liste des catégories du champ d'application 3 faisant actuellement l'objet d'une déclaration

Catégorie du champ d'application 3	Activités
Transport et distribution en amont	Émissions provenant des services de transport et de distribution par des tiers achetés par METRO, y compris la distribution externe entre les propres installations de METRO (à l'exclusion de l'entreposage des produits achetés).
Déchets générés par les opérations	Émissions provenant de l'élimination et du traitement des déchets des magasins de détail et des centres de distribution. Les déchets générés par les bureaux ne sont pas inclus, car ils sont jugés non significatifs par rapport aux déchets générés dans les magasins et les centres de distribution.
Déplacements professionnels	Émissions provenant du transport des employés pour des activités liées à l'entreprise dans des véhicules n'appartenant pas à l'entreprise ou n'étant pas exploités par celle-ci. Cela comprend le transport par avion, par train et les déplacements professionnels dans des véhicules personnels et des taxis.

## Notre cible

METRO s'est engagé à réduire ses émissions des champs d'application 1, 2 et 3 de 37,5 % d'ici 2035, à partir de l'année de référence 2020. Les activités pour lesquelles nous visons à réduire nos émissions sont les suivantes :

- **Champ d'application 1 :**
  - Combustion fixe
  - Combustion mobile
  - Fuites de réfrigérants
  - Composés organiques volatils (COV)
- **Champ d'application 2 :**
  - Électricité
- **Champ d'application 3 :**
  - Déchets
  - Transport en amont
  - Déplacements professionnels

## Nos émissions pour l'année de référence

Notre année de base fait référence aux émissions de GES de nos opérations de l'année fiscale 2020 (octobre 2019 à septembre 2020) contre lesquelles notre cible sera mesurée. L'inventaire des GES de l'année de référence se trouve dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 – Inventaire des GES pour l'année fiscale 2020

Source des émissions	Émissions de GES (Tonnes CO <sub>2</sub> e)	% des émissions totales
<b>Champ d'application 1</b>		
Combustion fixe	83 304	20,622 %
Combustion mobile	19 918	4,931 %
Fuite de réfrigérant	170 163	42,123 %
Composés organiques volatils	4	0,001 %
<b>Total champ d'application 1</b>	<b>273 389</b>	<b>67,677 %</b>
<b>Champ d'application 2</b>		
Électricité	19 053	4,716 %
<b>Total champ d'application 2</b>	<b>19 053</b>	<b>4,716 %</b>
<b>Champ d'application 3</b>		
Déplacements professionnels	1 045	0,258 %
Déchets	50 930	12,608 %
Transport et distribution en amont	59 549	14,741 %
<b>Total champ d'application 3</b>	<b>111 524</b>	<b>27,607 %</b>
<b>TOTAL – Tous les champs d'application</b>	<b>403 966</b>	<b>100,000 %</b>



## Exclusions

En raison du manque de données et/ou de procédures de collecte de données difficiles, plusieurs sources/activités d'émissions mineures se trouvant dans les limites organisationnelles et opérationnelles de METRO n'ont pas été quantifiées dans l'inventaire actuel des GES. Au fur et à mesure de la progression de nos rapports, nous continuerons à améliorer la qualité et la couverture de nos données et nous nous efforcerons d'obtenir des données réelles pour ces sources à l'avenir.

### 1.1 Exclusions du champ d'application 1

- La consommation de propane provenant de l'utilisation de chariots élévateurs et des machines pour laver le plancher dans les entrepôts est exclue de l'inventaire. La plupart des chariots élévateurs sont alimentés par des batteries. L'absence d'émissions de propane provenant des machines pour laver le plancher ne devraient pas avoir d'incidence sur l'inventaire global des GES;
- Les émissions liées aux fuites de réfrigérants provenant des remorques de transport sont également exclues en raison de manque de données; les fuites de réfrigérants provenant des équipements CVC (chauffage, ventilation, climatisation) sont également exclues, car les fuites de ces sources sont jugées non significatives sur la base d'une évaluation interne;
- En raison des limites de la collecte de données pour la combustion fixe, les sources suivantes sont exclues des calculs d'émissions du champ d'application 1 de METRO :
  - Tout espace de bureau qui n'est pas situé dans un entrepôt et pour lequel la consommation d'énergie n'est pas surveillée.
  - Tout espace commun appartenant à METRO à l'intérieur des centres commerciaux ou des immeubles à bureaux pour lesquels la consommation d'énergie n'est pas surveillée.

### 1.2 Exclusions du champ d'application 2

- En raison des limites de la collecte de données pour l'électricité, les sources suivantes sont exclues des calculs d'émissions du champ d'application 2 de METRO :
  - Tout espace de bureau qui n'est pas situé dans un entrepôt et pour lequel la consommation d'énergie n'est pas surveillée.
  - Tout espace commun appartenant à METRO dans un centre commercial ou un immeuble à bureaux pour lequel la consommation d'énergie n'est pas surveillée.

### 1.3 Exclusions du champ d'application 3

- En raison des limites de la collecte de données pour le transport en amont, METRO n'inclut actuellement pas les éléments suivants dans son transport en amont :
  - Le transport et la distribution des produits achetés entre METRO et ses fournisseurs de niveau 1 dans des véhicules appartenant à un tiers en raison des requis en matière de collecte de données.
  - L'entreposage des produits achetés se fait principalement dans les centres de distribution appartenant à METRO; lorsque l'entreposage se fait dans des entrepôts appartenant à des tiers, ces

espaces sont généralement partagés avec d'autres détaillants. Pour ces raisons, les émissions sont considérées comme négligeables.

- Les catégories suivantes du champ d'application 3 du tableau 3 ne sont actuellement *pas* incluses dans l'inventaire des GES de METRO.

**Tableau 4 – Catégories du champ d'application 3 non calculées**

Catégorie	Description
Achat de produits et de services	Pertinent, pas encore calculé
Biens d'équipement	Pertinent, pas encore calculé
Activités liées aux carburants et à l'énergie non comprises dans le champ d'application 1 ou 2	Pertinent, pas encore calculé
Déplacement domicile-travail du personnel	Pertinent, pas encore calculé
Actifs loués en amont	Non pertinent : METRO intègre les actifs loués en amont dans le cadre des champs d'application 1 et 2
Transport et distribution en aval	Pertinent, pas encore calculé
Traitement des produits vendus	Non pertinent. Nous ne vendons pas de produits intermédiaires dans le cadre de notre stratégie commerciale, bien que cela puisse se produire à l'occasion pour réduire les déchets alimentaires. Toute transformation des produits vendus est jugée non significative.
Utilisation des produits vendus	Non pertinent. Les produits vendus étant principalement des aliments, il n'y a pas d'émissions précises liées à l'utilisation du produit lui-même. Toute émission provenant de la consommation ou de l'utilisation de nos produits est jugée non significative.
Fin de vie des produits vendus	Pertinent, pas encore calculé
Actifs loués en aval	Pertinent, pas encore calculé
Franchises	Pertinent, pas encore calculé
Investissements	Non évalué

## Collecte des données

Les données d'entrées et utilisées pour calculer nos émissions de GES, telles que la consommation de carburant, sont collectées et gérées par les départements concernés. Au cours de l'année de référence, le département Environnement et Gestion des risques techniques prend contact avec les fournisseurs de données à l'interne pour recueillir et compiler les données nécessaires à l'établissement de l'inventaire. Une fois les données compilées, elles sont saisies dans notre feuille de calcul Excel pour l'inventaire des GES par le département Environnement et Gestion des risques techniques afin de calculer nos émissions de CO<sub>2</sub>e.

## Données manquantes et estimations

Bien que METRO puisse obtenir des données pour une grande partie de ses opérations, il y a certaines opérations pour lesquelles nous n'avons pas encore les ressources en place pour saisir les données requises et qui nécessitent donc des estimations. Le cas échéant, nous estimerons les émissions des données manquantes en utilisant les données et les hypothèses disponibles les plus appropriées (par exemple, une estimation de la consommation de carburant basée sur la littérature disponible).

Activités émettrices comprises dans l'objectif	Méthode d'estimation appliquée
Combustion fixe (pour les magasins pour lesquels des données quantifiables ne sont pas disponibles)	Basée sur l'intensité de consommation moyenne dérivée d'une étude interne de magasins ayant des opérations et des emplacements géographiques similaires
Propane (nettoyage du plancher)	Basée sur les consommations moyennes fournies par les sous-traitants.
Combustion fixe de diesel (génératrices)	Basée sur les données d'une étude interne
Consommation de composés organiques volatils	Basée sur le calcul de l'American Energy Alliance Energy and Environment (2007) et des données provenant des opérations internes et de la fiche de données de sécurité du solvant
Fuites de réfrigérants (dans les magasins)	Taux de fuite de 10 % pour les magasins, basé sur les données d'une étude interne
Électricité (pour les magasins pour lesquels des données quantifiables ne sont pas disponibles)	Basée sur l'intensité de consommation moyenne dérivée d'une étude interne de magasins ayant des opérations et des emplacements géographiques similaires
Déchets (pour les magasins pour lesquels des données quantifiables ne sont pas disponibles)	Basée sur l'intensité moyenne des déchets dérivée d'une étude interne des magasins ayant des opérations et des emplacements géographiques similaires.

## Facteurs d'émission

Les facteurs d'émission utilisés dans le calcul de notre inventaire de GES sont présentés dans le tableau 5 ci-dessous. Les facteurs d'émission proviennent d'organisations de tierces parties réputées, généralement des rapports gouvernementaux. Les facteurs d'émission sont mis à jour chaque année.

Tableau 5 – Sources des facteurs d'émission

Sources d'émissions	Sources des facteurs d'émission
Gaz naturel	<a href="#">Rapport d'inventaire national du Canada 1990-2019; publié en 2021</a> , Partie 2, Annexe 6; Tableaux A6.1-1 et A6.1-2
Propane/diesel	<a href="#">Facteurs d'émission de l'EPA</a> pour les inventaires de gaz à effet de serre, Avril 2021, Tableau 1
Flotte (de camions)/Combustion mobile	<a href="#">Rapport d'inventaire national du Canada 1990-2019; publié en 2021</a> Partie 2, Annexe 6; Tableau A6.1-14
Électricité	<a href="#">Rapport d'inventaire national du Canada 1990-2019; publié en 2021</a> Partie 3, Annexe 13
Déchets générés par les opérations	<a href="#">Facteurs d'émission de l'EPA</a> pour les inventaires de gaz à effet de serre, Avril 2021, Tableau 9
Déplacements professionnels	<a href="#">Facteurs d'émission de l'EPA</a> pour les inventaires de gaz à effet de serre, Avril 2021, Tableau 10
Transport en amont	<a href="#">Rapport d'inventaire national du Canada 1990-2019; publié en 2021</a> Part 2, Annexe 6; Tableau A6.1-14

## Approche dans le cas de changements dans l'année de référence

METRO utilise l'année fiscale 2020 comme année de référence pour ses calculs d'émissions et la fixation de son objectif. Les émissions de référence seront calculées à nouveau lorsqu'un ou plusieurs événements entraînent un changement significatif des émissions de GES. Les événements significatifs qui peuvent déclencher un nouveau calcul comprennent les changements structurels, les changements méthodologiques ou les erreurs.

Un changement structurel implique le transfert de la propriété ou du contrôle des activités ou des opérations génératrices d'émissions d'une entreprise à une autre. Si un seul changement structurel peut ne pas avoir d'impact significatif sur les émissions de l'année de référence, l'effet cumulé de plusieurs changements structurels mineurs peut avoir un impact significatif. Les changements structurels comprennent :

- Fusions, acquisitions et cessions
- Externalisation et internalisation des activités émettrices

Outre les changements structurels, le Protocole des GES exige que les changements méthodologiques importants ou l'identification d'erreurs déclenchent également un nouveau calcul des émissions de l'année de référence, par exemple :

- Modifications de la méthode de calcul ou améliorations de l'exactitude des facteurs d'émission ou des données d'activité ayant un impact significatif sur les données d'émission de l'année de référence
- Découverte d'erreurs significatives, ou d'erreurs cumulatives multiples, collectivement significatives.

METRO évaluera ses émissions par rapport à son année de référence à la fin de chaque année fiscale. METRO ajustera son année de référence si des changements structurels, des changements méthodologiques ou des erreurs entraînent une modification significative des émissions, classée comme une modification égale ou supérieure à 10 %. Néanmoins, METRO peut choisir d'ajuster son année de référence en raison de tout changement qu'elle juge important, même si ces changements n'entraînent pas une variation de +/- 10 % des émissions par rapport à son année de référence.

## Rapport et étapes suivantes

METRO continuera à rendre compte de son inventaire des GES sur une base annuelle, ainsi que de ses progrès par rapport à ses engagements, par le biais de son rapport annuel sur les GES, de son rapport de responsabilité d'entreprise et d'autres divulgations publiques (telles que le CDP). METRO divulguera également chaque année les progrès réalisés par rapport à son objectif en matière de GES par le biais d'un ou plusieurs des rapports susmentionnés.

## Annexe

Nous avons procédé à une vaste transition de notre méthodologie d'inventaire des gaz à effet de serre en 2021 (reflétant les données de l'exercice 2020). En collaboration avec un consultant, METRO a amélioré sa méthodologie afin de se conformer plus étroitement aux normes internationales (le Protocole des GES, par exemple). Cette évolution a été réalisée en trois phases notables : la méthodologie précédemment adoptée, la méthodologie de soumission au CDP et la méthodologie de l'année de référence. L'évolution de notre méthodologie a inclus les changements suivants:

- Élargissement de notre limite de déclaration afin d'intégrer davantage de nos activités opérationnelles
- Utilisation de facteurs d'émission améliorés et plus locaux
- Mise à jour des potentiels de réchauffement climatique sur la base du 5<sup>ième</sup> rapport annuel du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
- Re-catégorisation des activités d'émission selon les normes internationales (Protocole des GES)

## Limite de déclaration élargie

Le tableau ci-dessous explique quels sites et leurs activités ont été soit exclus, soit partiellement inclus (certaines activités, mais pas toutes), soit complètement inclus (toutes les activités) dans nos méthodologies. La soumission au CDP de l'été 2021 a été déposée selon les limites intermédiaires.

Tableau A1 – Périmètre de déclaration élargi

Bannière	Méthodologie précédemment adoptée	Méthodologie de soumission au CDP	Méthodologie de l'année de référence
<b>Magasins</b>			
Metro ON	Inclus	Inclus	Inclus
Metro QC	Inclus	Inclus	Inclus
Food Basics ON	Inclus	Inclus	Inclus
Super C QC	Inclus	Inclus	Inclus
Adonis ON	Partiellement inclus (voyage en avion uniquement)	Partiellement inclus (voyage en avion uniquement)	Inclus
Adonis QC	Partiellement inclus (voyage en avion uniquement)	Partiellement inclus (voyage en avion uniquement)	Inclus
Première Moisson ON	Exclus	Exclus	Inclus
Première Moisson QC	Exclus	Exclus	Inclus
Jean Coutu ON	Exclus	Exclus	Inclus
Jean Coutu QC	Exclus	Exclus	Inclus
Jean Coutu NB	Exclus	Exclus	Inclus
Brunet QC	Exclus	Exclus	Inclus

Bannière	Méthodologie précédemment adoptée	Méthodologie de soumission au CDP	Méthodologie de l'année de référence
<b>Centres de distribution</b>			
CD Metro ON et QC	Inclus	Inclus	Inclus
CD Phoenicia ON et QC	Partiellement inclus (voyage en avion uniquement)	Partiellement inclus (voyage en avion uniquement)	Inclus
Cuisine Centrale QC	Exclus	Exclus	Inclus
CD McMahon QC	Exclus	Partiellement inclus	Inclus
CD Jean Coutu ON et QC	Partiellement inclus (voyage en avion uniquement)	Partiellement inclus (voyage en avion uniquement)	Inclus
Pro Doc QC	Exclus	Exclus	Inclus

## Comparaisons des émissions et des champs d'application

Chaque évolution de notre méthodologie est représentée ci-dessous à l'aide des données de l'exercice 2020.

Tableau A2 – Comparaisons des émissions et des champs d'application

Type d'activité	Méthodologie adoptée précédemment (TCO <sub>2e</sub> )	Méthodologie de soumission du CDP 2021 (TCO <sub>2e</sub> )	Méthodologie de l'année de base (TCO <sub>2e</sub> )
<b>Champ d'application 1</b>			
Combustion fixe	64 407	65 334	83 304
Combustion mobile	14 755	17 938	19 918
Réfrigérants (y compris les gaz exclus du protocole de Kyoto)	160 217	146 336	170 163
Composés organiques volatils (COV)	4	4	4
<b>Champ d'application 2</b>			
Électricité	38 730	17 246	19 053
<b>Champ d'application 3</b>			
Déplacements professionnels	2 547	911	1 045
Produits et services achetés (consommation de papier)	0	203	0
Déchets générés par les opérations	108 027	44 475	50 930
Transport en amont (transport par des tiers) *appelé à tort « aval » jusqu'en 2019	58 860	59 153	59 549
<b>TOTAUX</b>	<b>447 546</b>	<b>351 600</b>	<b>403 966</b>

Nous sommes confiants que la méthodologie de l'année de référence est la représentation la plus précise des émissions de notre année de référence. Elle nous fournira la base idéale pour identifier les changements d'émissions dans les années à venir, alors que nous nous efforçons de réduire nos émissions et de contribuer à la lutte contre les changements climatiques.